

Wolu-Inter-Quartiers en action

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Avril 2009

MENSUEL N° 126 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Urbanisme

« Ex-Chouette », premier projet refusé !

Pour mémoire : le 466/468 avenue Georges Henri a fait l'objet de 2 demandes de permis d'urbanisme avec enquête publique pour :

- ◆ **1^{er} projet** : démolition et construction en intérieur d'îlot de 3 logements : avis favorable de la commission de concertation mais avis négatif du Fonctionnaire Délégué avec comme conséquence : refus du permis d'urbanisme ; le demandeur est allé en recours contre cette décision.
- ◆ **2^{ème} projet** : démolition et construction en intérieur d'îlot de 2 logements (au lieu de 3) : avis défavorable de la commission de concertation et avis négatif du Fonctionnaire Délégué : nouveau refus du permis d'urbanisme.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale vient de confirmer le refus du permis d'urbanisme pour le 1^{er} projet.

Voici ci-après, en résumé, les principales motivations rendues par la Gouvernement :

Considérant l'affectation des immeubles projetés ;

- ◆ que la destination projetée de l'immeuble arrière est contraire au Règlement Communal des Bâtisses qui exclut l'affectation des immeubles arrières à de l'habitat ;
- ◆ que l'habitat en intérieur d'îlot ne peut être justifié par le fait qu'il existe déjà des entrepôts dans de nombreux fonds de parcelles voisins de cette partie de l'îlot déjà densément occupée ;
- ◆ que cet état de fait ne permettrait en outre pas une bonne compatibilité avec le logement projeté en intérieur d'îlot ;
- ◆ qu'en cela, il est également peu propice à un développement commercial alors que le bien est inscrit

en liseré de noyau commercial et en zone mixte et que l'artère commerciale sur laquelle se situe le bien a conservé jusqu'à présent ce caractère de mixité ;

Considérant d'autre part qu'il y a lieu d'avoir égard à la prescription 06 du PRAS :

- ◆ que suivant cette prescription, il y a lieu de protéger les intérieurs d'îlots en améliorant les qualités végétales, minérales, esthétiques et paysagères en favorisant le maintien ou la création de surfaces de pleine terre ;
- ◆ que la construction au sous-sol va à l'encontre de cette prescription ;

Il est réconfortant de noter que dans ce cas précis, les autorités ont pris en compte la plupart des remarques émises par les habitants et les comités de quartier riverains.

Et un des points qui nous semble le plus important dans cette décision est que la prescription 06 du PRAS relative à la protection des intérieurs d'îlots ait été mentionnée dans les « attendus ».

En effet, nous pensons que si des bâtiments sont abandonnés, ils peuvent toujours être détruits afin d'améliorer les qualités végétales d'un intérieur d'îlot préalablement surdensifié.

De plus, nous avons toujours estimé que le changement d'affectation des arrières bâtiments en logement était incompatible avec la fonction logement car source de conflits divers.

Par ailleurs, la Société de Développement de la Région Bruxelloise (SDRB) vient de tirer la sonnette d'alarme car, si aucune mesure n'est prise, Bruxelles perdra dans les années qui viennent le peu d'ateliers et de dépôts à vocation industrielle ou artisanale qui lui restent ; or, le paradoxe c'est que la demande d'ateliers de qualité existe.

Bruxelles a toujours été une ville



**L'Église Saint-Henri
sera rasée !**

Les experts qui ont récemment ausculté l'église sous tous ses angles sont formels. L'Église Saint-Henri doit être détruite. Elle est irréparable tant les fondations ont bougé. Une attention particulière sera de rigueur lors de son démantèlement afin de conserver les éléments les plus remarquables de cet édifice. Quant à l'avenir du Parvis, les projets les plus divers se bousculent. A l'annonce de cette nouvelle, les habitants ont lancé des pistes pour le futur : faire un parking, faire un parc, conserver la Chapelle au sous-sol, mettre un splendide « Saumon » ?, ... mais le projet qui rallie tous les suffrages serait de créer une piscine ; les avis divergent encore quant à la faire à ciel ouvert ou non. Un dossier qui, en ce début d'avril, va certainement entraîner de nombreux débats enflammés.

E. Neleomrev

mixte et nous pensons qu'elle doit le rester.

Enfin, nous restons attentifs au deuxième projet et aux recours possibles qui pourraient être introduits par le demandeur.

*Béatrix Tilquin
Comité Prékelinden/Bois de Linthout*



Les carreaux de céramique

Des la plus haute antiquité, les Égyptiens, les Perses, les Chalcédoniens connaissaient les céramiques.

Les céramiques utilisées dans la décoration des façades d'habitation sont apparues vers la fin du XIX^{ème} siècle. Elles étaient de grande qualité et pouvaient affirmer leur caractère par des formes pittoresques rehaussées par des motifs floraux, végétaux stylisés et géométriques. Certains carreaux de céramiques ont servi de frise en façade et de nos jours encore, de dallage de couloir et de cuisine.

Les céramiques utilisées pour la décoration des habitations de caractère utilisent en priorité plusieurs nuances de bleu, de vert ou de jaune, et sont soigneusement intégrées dans les différentes parties de la façade. Les recherches sont artistiques, elles égayent et enrichissent la façade même sur les maisons les plus modestes.

Les façades constituent un espace privilégié pour la décoration ; leur diversité témoigne de l'intérêt porté à l'ornementation des maisons en vue de l'embellissement de la façade.

Geneviève Vermoelen
Contact au 02 735 03 65



Toutes les photos sont prises à Woluwe-Saint-Lambert

Chiche !

Pour savoir à quelle sauce ... durable nous allons être « développés » durant les prochaines années, n'hésitez pas à bloquer la date du 29 avril 2009 qui marquera le lancement officiel de l'Agenda 21 local ! A 20 h 00 dans la salle des mariages du Château Malou.

Lors de cet événement, les concepts d'Agenda 21 local et de Développement Durable vous seront expliqués et illustrés par des exemples concrets. Vous découvrirez également en quoi va consister la première étape du projet et quelles sont vos possibilités d'implication dans l'élaboration de l'Agenda 21 local de Woluwe-Saint-Lambert. La séance de présentation sera suivie d'un drink.

Un Agenda 21, qu'est-ce que c'est ?

C'est à la fois un outil dynamique de planification d'actions et une dynamique collective globale en faveur du Développement Durable, à l'échelle communale. Cette méthode de travail permettra de mettre en place, avec la participation des acteurs locaux (associations, commerçants, citoyens), des actions de développement durable et des projets d'utilité publique. L'objectif est de placer Woluwe-Saint-Lambert, sa population, son territoire et son administration sur la voie d'un tel développement. En juin 2010, une liste de projets à réaliser au sein de la commune de Woluwe-Saint-Lambert sera rédigée. Cette liste formera le plan d'actions. Pour en savoir plus, venez à la soirée ! Vous êtes prévenus !

Informations : Valérie Donnay
Responsable « Développement Durable » et coordinatrice de l'Agenda 21 local

Tel: 02/774.36.90

E-mail: v.donnay@woluwe1200.be

Notre site internet !

C'est www.wiq.be

Attention, l'adresse w-i-q.be n'est plus active.

LES PONTS DE LA WOLUWE

SITE D'INFORMATION DU COMITÉ DE QUARTIER PETIT WOLUWE

<http://petitwoluwe.blogspot.com/>

Urbanisme

Le projet de la rue Crocq est à la trappe !

Deux des personnes qui se sont le plus mobilisées contre le projet d'installation d'un immeuble à appartements à la rue Crocq ainsi que la transformation de l'ancienne Poste de la rue Dries, tiennent à remercier leurs voisins qui les ont aidés par leur mobilisation. C'est le bon moment de rappeler le poids de ces différentes manifestations dans la décision de la Région.

En effet, après recours du promoteur, le projet a fait à nouveau l'objet d'un refus du Gouvernement de la Région bruxelloise : « Le gabarit de l'immeuble projeté porte préjudice en intérieur d'îlot aux bâtiments proches de l'angle des rues Crocq et Dries. Pour un immeuble neuf, l'impact visuel de la masse architecturale et le manque d'harmonie de l'immeuble projeté par rapport à son environnement ne correspondent pas au bon aménagement des lieux ».

Cette décision devrait être notifiée au service de l'Urbanisme de notre Commune dans les prochains jours.

Nous resterons néanmoins vigilants et ne manquerons pas de vous faire part des prochains déroulements dans ce dossier. Bien cordialement.

Christian Piret et Pascal Rucci
Rue Dries 134 et 142.

N.B. : des précisions sur ce dossier sont disponibles dans nos bulletins n° 114 et 118, via notre site internet : www.wiq.be

Rue Saint-Lambert

Surveillez votre boîte aux lettres !

Dans le cadre de la mobilisation menée face à la demande d'extension du Woluwe Shopping Centre, le comité de quartier Hymans / Saint-Lambert va remercier tous les habitants qui se sont mobilisés, avec succès, contre ce projet qui tenait trop peu compte de la sécurité des piétons et des cyclistes, des désagréments du voisinage (pollution acoustique et mobilité déficiente), de l'environnement (évacuation des eaux usées du parking dans le marais), ou des commerçants actuels de la rue (concurrence accrue par l'extension des activités commerciales du Shopping au-delà des limites légales).

Une lettre de remerciement accompagnée d'une surprise garnira, à la veille des vacances de Pâques, la plupart des boîtes aux lettres de la rue Saint-Lambert.

Avis défavorable pour la transformation de l'ancien garage De Pauw en logements (chée de Stockel, 243).

La commission de concertation qui s'est réunie ce 24 mars a donc émis un avis défavorable, principalement pour les raisons suivantes: le projet prévoit la construction de deux immeubles en intérieur d'îlot engendrant des vis-à-vis par rapport aux arrières des maisons existantes à front de rue ; les gabarits proposés sont trop importants par rapport à leur situation et à la configuration des lieux ; cette situation engendrera plus de nuisances au niveau des circulations en intérieur d'îlot ; le programme proposé est trop important en terme du nombre de logements, et est monofonctionnel par rapport à la zone mixte.

La mobilisation des riverains et de Wolu-Inter-Quartiers a permis de disqualifier ce projet disproportionné et inadapté à cet endroit. Nous resterons attentifs à toutes les nouvelles évolutions dans ce dossier.

C'est la saison des brocantes !

Et de la musique!



sur le Parvis Saint Henri

LE DIMANCHE

26 Avril

de 7h30 à 13h00

Brocante de vêtements et jouets
pour enfants



Participation : 6 €
Pas de réservation

**LA LIGUE
DES FAMILLES**



Comité De Quartier
Du Parvis St.Henri

Renseignements
0473/668085

A.A.R.E.M.N.
COMITÉ AQUILON • ATHÉNÉE ROYAL • ÉOLIENNES • MISTRAL • NEERVELD

Le dimanche 17 mai 2009 de 9 à 15h

Brocante

Aquilon, Athénée Royal, Eoliennes,
Mistral, & Neerveld

Prix d'un emplacement: 6 euros

Réservation:

Claudine Esposito: Tél: 02 762 84 57 • GSM: 0486 51 71 66
e-mail: claudine.esposito@hotmail.com

Michel Lucas: Tél - Fax: 02 772 02 11 • GSM: 0485 33 24 81
e-mail: mukanda@skynet.be

Veillez réserver avant le 3 mai 2009 SVP

À Woluwe-Saint-Lambert
Au Clos des Peupliers
Dimanche 17 mai 2009
De 8h à 15h



BROCANTE

Animations pour les enfants

Renseignements et réservations : Tél. 0472/475024

Comité du quartier Schuman-Boulaux-Peupliers-Monnet-Catbre.

C'est reparti pour une saison !



Ce samedi 28 mars, l'équipe des maîtres composteurs de WSL a ouvert la saison 2009 en remettant en ordre, dans la bonne humeur, le site de démonstration et en accueillant déjà plusieurs personnes désireuses de se lancer dans le compostage individuel.

Pour ceux qui ont raté cette séance, sachez que, **chaque dernier samedi du mois, de 10 à 12 h 00**, dans la partie élevée des Serres communales qui se situent avenue de Toutes les Couleurs, de mars à novembre, vous pouvez venir rencontrer les membres de cette équipe qui vous guideront dans vos choix si vous désirez tenter l'aventure du compostage individuel. Quelle compostière choisir ? Comment commencer ? Les erreurs à ne pas commettre. Que pensez du vermicompostage ? Est-ce difficile ? Que faire de la pelouse ? Y a-t-il des odeurs ? Que faire du compost ? Toutes questions auxquelles nous pouvons répondre. Des brochures seront également mises à votre disposition.

Retenez également qu'une **formation théorique** au compostage individuel aura lieu **le mardi 19 mai à 19 h 30** au même endroit suivie d'une **séance pratique le 30**

6ème édition du concert de musique classique

« Un tour du monde en musique »

Par l'ensemble vocal féminin « Kalliopi » et
l'ensemble « Syrinx »

Vendredi 24 avril à 20 h 00

Salle de bal « Le Castel »,
av. Des 2 Tilleuls, 2A

Entrée gratuite et verre de l'amitié

Organisé par les comités Prekelinden/Bois de Linthout et Parvis
Saint/Henri avec la collaboration de l'Académie de Musique de WSL



mai au matin.

Et, prenez date pour la journée « Portes ouvertes des Serres communales » qui se déroulera **le dimanche 17 mai** et durant laquelle nous serons présents toute la journée. A bientôt !

Tous renseignements concernant le compostage à Woluwe-Saint-Lambert : Jean Jacques, 0477 825 222 – jeanjacques13@yahoo.fr ou Bernard Devillers, 02/762 39 44 – woluintertiers@hotmail.com.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?

Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83

Email : woluintertiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

**Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an**

Wolu-Inter-Quartiers est une asbl reconnue par le Ministère de la Communauté française et soutenue par la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, ACTIRIS et l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL) de la Région de Bruxelles-Capitale.